

## Pacte électrique breton

**Le Conseil régional, réuni en session le 6 janvier, a adopté le Pacte électrique breton qui doit permettre à notre Région de répondre au défi électrique.**

électrique bretonne. L'objectif du pacte étant de la faire passer de 8,5 % aujourd'hui, à 34 % vers les années 2020. Toutes les filières (éolien terrestre et *off-shore*, posé ou flottant, énergies marines, photovoltaïque, biomasse...) seront développées pour parvenir, en 2020, à une puissance installée de 3600 MW, soit quatre fois plus qu'aujourd'hui. Brest, grâce à son tissu de PME et de centres de recherche, sera aux avant-postes dans le développement de ces filières.

En effet, cet enjeu est crucial pour la Bretagne. L'Observatoire de l'opinion finistérienne, qui interroge tous les ans les Finistériens, indique, cette année, que 67 % d'entre eux craignent une panne électrique.

Quasiment absente des préoccupations des personnes interrogées en 2000, cette question devient prioritaire. Et le sondage, cette année, a été réalisé juste avant la grande vague de froid du mois de décembre et les mises en garde de RTF.

Le Pacte électrique breton, élaboré avec tous les acteurs concernés, repose sur un triskel de trois branches indissociables.

D'abord, un ambitieux programme de maîtrise de l'énergie, en partenariat notamment avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et l'ANAH (Agence nationale d'amélioration de l'habitat). L'objectif est de diviser par deux, à l'horizon 2015, puis par trois, à l'horizon 2020, la croissance de la consommation bretonne d'électricité. De 2,6 % aujourd'hui, cette augmentation sera ramenée à 1 % en 2050.

Ensuite, un effort massif sera apporté aux énergies renouvelables de manière à accroître leur part dans la production

Enfin, pour sécuriser l'approvisionnement électrique de la péninsule, deux chantiers vont être engagés. D'ici 2018, la création d'un filet de sécurité, une liaison souterraine entre Lorient et Saint-Brieuc. Et, la construction, dans la région brestoïse, à l'horizon 2015, d'un moyen de production d'appoint de type centrale cycle combinée au gaz.



Une puissance multipliée par 4, d'ici 2020

Il n'existe pas une solution unique pour relever le défi électrique breton. Mais, en combinant les trois piliers du triskel (économies, énergies renouvelables et sécurisation) la Région pourra répondre à cet enjeu majeur. 🌱

**CAP  
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 20/01/2011



### Dossier de la semaine

**Des parlementaires déterminés**



### Vie de la Fédération

**Primaires : le calendrier est fixé**



### Interview

**Une révolution populaire**

### Xénophobie

Marine Le Pen, à l'issue d'un congrès sans suspense, a succédé à son père à la tête du Front national. Moins marquée que lui par les relents de la seconde guerre mondiale et des guerres coloniales, la nouvelle présidente du FN n'en reste pas moins profondément xénophobe. Sauf qu'elle tente de faire croire qu'elle défend la laïcité, voire les droits des femmes.

La question qui est aujourd'hui posée est : la droite parviendra-t-elle à résister à la tentation extrémiste ? Déjà, on se souvient que certains n'hésitèrent pas à passer des alliances avec le FN pour conserver des présidences de régions. Qu'en sera-t-il demain, alors que 43 % de l'électorat UMP est favorable à des alliances avec le Parti d'Extrême droite ?

## Une belle idée gâchée



Comment transformer de l'or en plomb ? L'idée consistant à instituer un défenseur des droits n'est pas nouvelle. Déjà le groupe socialiste au Sénat avait avancé cette proposition. A l'image de ce qui existe déjà en Espagne, en Suède ou au Portugal, par exemple, cette institution serait une nouvelle garantie pour le respect des libertés dans le pays.

« Les députés socialistes abordaient ce débat avec l'ambition de créer une nouvelle institution indépendante et forte, au service des libertés publiques », souligne Jean-Jacques Urvoas. « Mais, la rédaction même du projet de loi initial, les reculs survenus au Sénat et l'impossibilité d'améliorer le texte en commission des lois ont eu raison de nos espoirs », déplore le député du Finistère qui, au nom du groupe socialiste, a défendu la motion de renvoi en commission.

Au départ, il s'agissait de donner plus de force au médiateur de la République en l'inscrivant dans la Constitution. Mais en réalité, le gouvernement en a profité pour régler des comptes avec toutes les institutions qui peuvent s'ériger en contre-pouvoir : la défenseure des enfants, la HALDE, la commission nationale de déontologie et de sécurité, le contrôleur général des lieux de privations de liberté.

En effet, le défenseur des droits sera nommé par le président de la République et sera donc son obligé. Alors que son homologue espagnole, ancienne députée du Parti populaire, a bien expliqué qu'elle tient son autorité de son élection par les 3/5 des parlementaires, droite et gauche confondues. « L'idée même de contre-pouvoirs est étrangère au pouvoir actuel », estime Jean-Jacques Urvoas qui admet que la constitutionnalisation de cette nouvelle autorité constitue une avancée. Mais qui s'interroge sur sa valeur alors qu'une loi organique va en garantir l'asservissement par le pouvoir exécutif.

Les autorités administratives indépendantes (IAA) seront absorbées et rassemblées au sein de collèges qui n'auront qu'un avis consultatif et le défenseur des droits n'aura pas à motiver ses décisions s'il ne suit pas cet avis.

## Des parlementaires déterminés

**Utile. Nicolas Sarkozy a souhaité que 2011 soit une année utile. Mais à l'Assemblée comme au Sénat, ce sont bien les parlementaires socialistes qui agissent pour la défense de l'intérêt général.**



« Une discussion sans tabou »

Résolue et déterminée, l'opposition des socialistes n'est pas systématique. « Il est utile que les parlementaires, régulièrement, débattent de la bioéthique », indique Gilbert Le Bris. De même, la proposition visant à créer un défenseur des droits (voir encadré) aurait pu, à l'origine, être approuvée par les parlementaires socialistes, si l'Élysée n'avait pas voulu en faire un instrument pour museler les contre-pouvoirs.

Alors que la politique du gouvernement se caractérise essentiellement par des choix idéologiques qui consistent à donner toujours plus à ceux qui disposent déjà des meilleurs revenus, les élus socialistes abordent les débats à venir sur la fiscalité du patrimoine ou la dépendance, avec prudence et détermination.

« La prise en charge de la dépendance est un vrai sujet qui touche tout le monde », estime Marylise Lebranchu. « Mais, nous redoutons que Nicolas Sarkozy veuille utiliser ce débat pour mettre fin à l'héritage du Conseil national de la Résistance et mettre en place un système assurantiel obligatoire ».

Pour la députée du Finistère, le PS doit préparer ce débat en y associant tous les Français. Le Bureau national et les groupes parlementaires doivent aborder cette question sans tabou. « Nous devons avoir le courage de poser toutes les questions et être constructifs ».

Tout le monde connaît les données du problème : un accroissement de l'espérance de vie dans un contexte de déficits, même si des marges de manœuvre existent. Mais il convient de regarder toutes les sources de financement possible, y compris en terme de successions, de manière à éviter un système où seuls les riches seraient protégés contre les risques de la dépendance.

D'ailleurs, avec le débat sur la fiscalité du patrimoine, on verra jusqu'où veut aller la droite. « Car, aujourd'hui, entre les provocations du groupe UMP sur les 35 heures, le statut de la fonction publique ou l'indemnisation du chômage, et les démentis de certains ministres, on ne sait pas vraiment où veut aller la majorité », constate Gilbert Le Bris.

Au Sénat, le ton est plus calme qu'à l'Assemblée. Mais les élus socialistes y sont tout aussi mobilisés. Même si la perspective d'un changement de majorité en septembre incite l'UMP à la prudence. « La majorité sénatoriale fait profil bas et tente de ne pas trop se parquer avec un gouvernement qui a vilipendé les collectivités locales », remarque François Marc. « On assiste à toute une série de manœuvres, en particulier en direction des centristes et des non-inscrits, dans la perspective du renouvellement de septembre ».



« La majorité sénatoriale fait profil bas »

Mais cela n'empêche pas les socialistes d'être à l'offensive, en particulier pour la défense des services publics. « Nous avons obtenu la nomination d'une mission d'évaluation des conséquences de la RGPP sur les services publics locaux », se félicite Jean-Luc Fichet. « Pour nous, la réforme doit rimer avec progrès. Or, avec ce gouvernement, on n'assiste qu'à des démantèlements des services publics ».

# Primaires : le calendrier est fixé

**Le ou la candidat-e de la gauche à la présidentielle sera désigné-e, les 9 et 16 octobre, par l'ensemble des électeurs qui le souhaitent.**



Les électeurs de gauche choisiront leur candidat-e, en octobre

Selon le calendrier adopté par le Bureau national du PS, le 10 janvier, l'appel à candidature s'ouvrira le 28 juin et prendra fin le 13 juillet.

Pour être candidat, il faudra disposer du parrainage de 5% des parlementaires, ou de 5% des membres titulaires du Conseil national ou bien 5% des conseillers régionaux ou généraux, issus d'au moins dix départements et quatre régions, ou de 5% des maires socialistes de villes de plus de 10 000 habitants issus d'au moins quatre régions. Un seul parrainage par personne sera autorisé.

Au mois d'octobre, tous les électeurs de gauche, inscrits sur les listes électorales, pourront s'ils le souhaitent, participer à cette désignation. Il suffira de s'acquitter d'une participation aux frais d'organisation d'au minimum un euro et de signer une charte d'adhésion aux valeurs de la gauche. Les mineurs qui auront 18 ans au moment de la présidentielle, ainsi que

les mineurs et les étrangers non communautaires, membres du PS ou du MJS, pourront également voter. Des modalités de votes spécifiques seront retenues pour les Français de l'étranger.

**« Dans le Finistère, nous travaillons sur l'organisation de cette consultation depuis déjà plusieurs mois »,** indique Marc Coatanéa. **« En lien avec les délégués de circonscription, eux-mêmes en contact avec**

**les secrétaires de section, nous avons repéré les communes dans lesquelles sera installé un bureau de vote pour les primaires ».** La liste sera rapidement arrêtée. Le Comité départemental d'organisation des primaires (CDOP), déclinaison fédérale du comité national, a été mis en place et Karim Ghachem, délégué fédéral à la rénovation, devient délégué fédéral aux primaires. 🇫🇷

## Interview

# Une révolution populaire

**A l'issue du rassemblement de soutien au peuple tunisien, organisé à Brest le 15 janvier, les représentants de la communauté tunisienne ont exprimé leur souhait de voir la Révolution de Jasmin s'étendre à d'autres pays du pourtour méditerranéen. Même si Ben Ali et sa famille se sont enfuis, les personnes qui se sont exprimées ne souhaitent pas que leur noms soient publiés.**

*La police était partout et personne n'osait parler. Même ici nous ne sommes pas à l'abri d'être écoutés et que des membres de notre famille, en Tunisie, soient arrêtés. Et les prisons tunisiennes sont un véritable enfer.*



**Cap Finistère : Comment se caractérisait la dictature du régime Ben Ali ?**

**Réponse :** Un régime mafieux, surtout autour de la famille de l'épouse du président Ben Ali. Tout se payait en Tunisie. La moindre démarche administrative se payait en bakchichs. Si nous voulions envoyer de l'argent à notre famille, nous devions payer des frais en France, mais aussi en Tunisie. C'est ainsi que la belle-famille du Président a amassé des millions de dinars.

**Cap Finistère : On a beaucoup dit qu'internet avait joué un grand rôle dans cette révolution, en particulier avec la publication des notes de la CIA sur le caractère mafieux du régime.**

**Réponse :** Ça, tout le monde le savait déjà et les Tunisiens n'ont pas attendu Wikileaks pour s'en rendre compte. Internet n'a pas joué un rôle si important au début. C'est surtout par SMS que les informations circulaient. En revanche, internet a été essentiel, après le discours du 13 janvier, pour montrer que le soi-disant soutien populaire dont se targuait le Président n'était qu'un leurre et que le pouvoir n'était plus soutenu par personne. Ben Ali disait « je vous ai compris », mais tous les Tunisiens lui ont répondu « dégage » et ce message a été amplifié par internet.

**Cap Finistère : Qui peut exercer le pouvoir aujourd'hui en Tunisie ?**

**Réponse :** Cette révolution a été accomplie par le peuple, qui a versé son sang, sans leader, sans organisation, sans aide extérieure. C'est le peuple qui a parlé. Il faut donc attendre pour voir qui va constituer la nouvelle majorité.

Mais il est sûr que c'est encore aux Tunisiens de se prononcer librement. Ils refuseront que les soutiens du RCD (Parti du Président Ben Ali) puissent se maintenir au pouvoir. Après ce qui s'est passé, il faut que les responsables soient jugés.

Ensuite, il faut des élections libres pour écrire une nouvelle page de l'histoire de la Tunisie. 🇹🇳

# Agenda

**26 janvier**

**18 h 30 : Secrétariat fédéral au local de la Fédération à Quimper.**

**30 janvier**

**Rassemblement national des secrétaires de section.**

**31 janvier**

**18 h 30 : Conseil fédéral, au local du PS à Brest.**

**7 février**

**18 h 30 : Bureau fédéral au local de la Fédération à Quimper**

## Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428  
N° 893 - Vendredi 21 janvier 2011  
[www.ps29.org](http://www.ps29.org) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
Tél. 02 98 43 44 39  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

**Abonnement**

**Réabonnement**

Abonnement pour un an : 20 euros

Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :  
Fédération du Finistère  
du Parti Socialiste

# En bref

## HES en débat à Saint-Yvi



La section de Saint-Yvi a réuni une quarantaine de militants et sympathisants, le samedi 15 janvier, pour débattre autour des droits des homosexuels.

Ce débat était animé par Yves Formentin Mory, Responsable du groupe Finistère de l'association HES (Homosexualités Et Socialisme) et secrétaire de la section cantonale de Châteaulin.

Au cours de cet échange, ont été abordées les questions suivantes :

- La discrimination et la souffrance qu'elle engendre puisque le taux de suicide chez les jeunes homosexuels de moins de 30 ans est sept à onze fois supérieur à la moyenne, en France.

- Le mariage et l'adoption dans les couples homosexuels et la nécessité de légiférer pour la protection de l'enfant et des parents (autorité parentale pour les deux) puisque nous

estimons que 40 000 enfants (au minimum) sont élevés dans des familles homoparentales.

- Des questions de bioéthique de procréation assistée, notamment la GPA (Gestation Pour Autrui), pratique autorisée et utilisée dans certains pays étrangers.

Ce débat, que nous n'avions jamais abordé en réunion de section, a suscité de nombreuses questions et réflexions de la part des participants. Il nous a permis de réfléchir, d'aborder ce problème sous un angle différent et de faire évoluer nos mentalités...

**Brigitte François**

Secrétaire de la section de Saint-Yvi

## Services publics

A la demande du groupe socialiste, le Sénat a décidé la création d'une mission sur « les conséquences de la révision générale des politiques publiques (RGPP) pour les collectivités locales et les services publics locaux ».

La RGPP, pilotée directement par l'Élysée n'a, pour l'instant, jamais fait l'objet d'une évaluation sérieuse. Elle s'est pourtant traduite par la suppression de 150 000 emplois publics entre 2008 et 2012, la disparition de tribunaux, d'hôpitaux ou de bureaux de poste.

Il appartient au Sénat, en tant que représentant des collectivités territoriales, de vérifier la réalité de cette atteinte flagrante

aux services publics locaux qui met en cause le principe d'égalité des citoyens dans la République.

## Victoire à Plözévet

« Après trente jours de lutte, la mobilisation a payé afin que soit maintenu ouvert, le lundi matin, le bureau de poste de Plözévet », s'est félicité Annick Le Loch, le 13 janvier.

« L'opposition des personnels, des usagers de La Poste, des élus de Plözévet, de moi-même qui avais interpellé, en décembre le président de La Poste, lors d'une audition, puis rencontré la directrice départementale, vendredi dernier, sur ce dossier, a permis de mettre un terme à une mesure de réduction des horaires, décidée sans concertation et applicable à compter du 3 janvier dernier ».

Pour autant, la députée estime qu'il « convient de demeurer vigilant quant au bilan qui sera fait dans quelques mois, de la nouvelle organisation posée ».

La Poste conserve des missions de service public et a un rôle essentiel à jouer en matière de cohésion sociale et de création de richesses ce, quels que soient les territoires de vie. Si besoin, il s'agira de le rappeler.

## Annonces légales & judiciaires

### SELARL GOURVES & Associés

Avocats au Barreau de QUIMPER  
3, place de La Tour d'Auvergne  
29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 64 17 71 - Fax 02 98 64 17 72

### SCEA BARON

Société Civile d'Exploitation Agricole  
Capital social : 42 685,72 euros  
Siège social : Penfoul - 29530 LANDELEAU  
RCS QUIMPER n° 404 438 335

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la même date, il a été fait apport global en nature évalué à 111 881 euros moyennant attribution de 580 parts nouvelles de 15, 244 euros nominal chacune.

Par suite, le capital de la société a été porté de **42 685,72 euros** à **51 527,24 euros** et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

**Ancienne mention** : Le capital social est fixé à **42 685, 72 euros**.

**Nouvelle mention** : Le capital social est fixé à **51 527,24 euros**.

Pour avis, Le Gérant.

### JB CONSULTING

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 20 000 euros  
Siège social : 260, rue Augustin-Fresnel  
ZI de Kergaradec - 29490 GUIPAVAS

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à GUIPAVAS du 30 décembre 2010, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

**INOX ALU NAUTIQUE**  
Société à Responsabilité Limitée à forme unipersonnelle au capital de 8 000 euros  
Siège social : rue de Trévanec  
29120 PONT-L'ABBÉ

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PONT-L'ABBÉ du 5 janvier 2011, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée à forme Unipersonnelle.

**Dénomination sociale** :

**INOX ALU NAUTIQUE.**

**Siège social** : Rue de Trévanec - 29120 PONT-L'ABBÉ.

**Objet social** : Métallerie, entretien, réparation de bateaux, accastillage, hivernage. Achat et vente de matériel de nautisme, pièces détachées.

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.

**Capital social** : 8 000 euros.

**Gérance** : Michel CLOAREC, demeurant 20, rue Ménez Ar Piquet - 29120 PONT-L'ABBÉ, assure la gérance.

Immatriculation de la société au RCS de QUIMPER.

Pour avis, La Gérance.

### Dénomination : JB CONSULTING.

**Forme** : Société par Actions Simplifiée.

**Siège social** : 260, rue Augustin-Fresnel - ZI de Kergaradec - 29490 GUIPAVAS.

**Objet** : L'activité de consultant en stratégie d'entreprise, accompagnement du dirigeant, évaluation et transmission d'entreprises. Toutes prestations de services, d'assistance et de conseil aux entreprises, et plus particulièrement celles à caractère administratif, financier, commercial, technique, informatique et de gestion.

**Capital social** : 20 000 euros.

**Apport en numéraire** : 20 000 euros.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Transmission des actions** : Les actions ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à quelque cessionnaire que ce soit y compris les associés, conjoint, ascendant ou descendant du cédant qu'avec l'agrément préalable de la société.

**Admission aux Assemblées et exercice du droit de vote** : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.

**Président** : Monsieur Stéphane BLECON demeurant à BOHARS (29820) 133, allée Les Jardins de Talam.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,  
Le Président.